



Duel d'avocats sur les violences policières

« Avocat des libertés » contre « avocat des flics », Mes^{es} Yassine Bouzrou et Laurent-Franck Liénard ont accepté de débattre sur le sujet sensible des violences policières illégitimes.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-MICHEL DÉCUGIS
AVEC **LOUSÉGUÉLAS**

ILS NE SONT D'ACCORD sur rien ou presque mais M^e Laurent-Franck Liénard, 55 ans, et M^e Yassine Bouzrou, 42 ans, ont de la considération l'un pour l'autre. Les deux avocats, qui croisent régulièrement le fer dans les prétoires (affaires Malamine Traoré, Alexandre Benalla, Adama Traoré, Aurélie Fouquet...), publient leurs livres, mercredi, chez le même éditeur (Nouveau Monde). Deux livres qui se lisent en miroir. M^e Liénard se veut « avocat des flics », titre de son ouvrage. 95 % de ses clients sont policiers, gendarmes, douaniers, surveillants pénitentiaires. Jamais des délinquants, même en uniforme. Son confrère, M^e Bouzrou, se revendique, lui, comme « avocat des libertés » – le titre également de son ouvrage. Des libertés fondamentales qu'il estime régulièrement bafouées par la justice, notamment dans les dossiers de violences policières illégitimes.

L'impunité existe-t-elle dans la police, selon vous ?

YASSINE BOUZROU. Oui, dans les affaires de violences policières illégitimes. Cette impunité est systématiquement organisée par la justice. L'impunité, c'est l'absence de condamnation ou une sanction insignifiante. En France, il n'y a pas un problème de violence policière mais de violence judiciaire, avec une justice qui n'applique pas la loi strictement. Les stratégies sont toujours identiques : criminalisa-

tion des victimes, rôle dévoyé des parquets, enlèvement des enquêtes. Dans tous mes dossiers, la justice refuse des reconstitutions, des auditions importantes de témoins, la saisie des armes suspectes...

LAURENT-FRANCK LIÉNARD. J'aimerais bien qu'il y ait une impunité policière, ça me ferait moins de travail. J'ai encore passé la nuit dernière sur une reconstitution. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas.

Y.B. Pour que les policiers échappent à de lourdes condamnations, les qualifications juridiques sont toujours revues à la baisse, correctionnalisées. Je pense notamment aux faux en écritures publiques qui sont considérés dans la loi comme des crimes.

L.-F.L. On est dans un pays de relative impunité, et il est normal que les peines avec sursis profitent au délinquant comme au policier. Tout est correctionnalisé aujourd'hui, même les viols. Le mot d'ordre, c'est : il faut désengorger les cours d'assises. Mais la justice prononce beaucoup d'interdictions d'exercice, de port d'armes, de peines complémentaires qui impactent la carrière des policiers.

Le problème, est-ce le manque d'indépendance des Inspections dans la police comme dans la gendarmerie ?

Y.B. Ces Inspections ne sont que des outils. Le problème, c'est ceux qui les utilisent. Lorsqu'il s'agit de traquer des agents ripous, ces Inspections sont intraitables. Par contre dès qu'il s'agit d'affaires de vio-

lences policières illégitimes, tout à coup la technicité fait défaut. On a pu constater durant la crise des Gilets jaunes à quel point ces Inspections, sous le contrôle des parquets et du ministère de l'Intérieur, manquaient d'indépendance. Les auteurs soupçonnés de violences sur la police étaient rapidement condamnés (en comparution immédiate) alors que beaucoup d'enquêtes pour violences policières illégitimes étaient classées sans suite (une sur cinq faute d'auteur identifié) ou traînaient en longueur – trois ans plus tard elles ne sont toujours pas jugées.

L.-F.L. Ce ne sont pas des enquêtes comparables. D'un côté les auteurs sont identifiés, car interpellés en flagrant délit, les enquêtes sont faciles et rapides ; de l'autre les enquêtes sont plus complexes car il faut déterminer la nécessité ou non de l'usage de la force, sa proportionnalité. Il faut pouvoir les replacer dans un contexte. Rien ne ressemble plus à un policier qu'un autre policier en uniforme, avec un casque sur la tête dans une unité constituée. Beaucoup d'informations judiciaires ouvertes lors de la crise des Gilets jaunes sont encore en cours et il y aura des condamnations.

Y.B. Quand, sur les Champs-Élysées, il y a des dizaines de caméras qui filment, je ne comprends pas que trois ans plus tard on ne parvienne toujours pas à identifier un Gilet jaune qui a éborgné un Gilet jaune par un tir de LBD. Pour moi, c'est un déni de justice.

Faut-il supprimer l'IGPN et l'IGGN ?

Y.B. Il faut les rendre plus indépendantes. Mais je ne crois pas que l'on obtienne mieux en les remplaçant. Le problème vient de ceux qui les mandatent et les orientent dans un sens ou dans un autre.

L.-F.L. Les enquêtes de ces Inspections font honneur à leurs institutions. Ils sont redoutables car impartiaux, intègres et très compétents. J'ai parfois des rapports très tendus avec eux car ils ne sont pas du tout maniables, ils ont leur schéma d'enquête et n'y dérogent pas.

Vous vous accordez sur un point : le système judiciaire dysfonctionne surtout quand la politique s'en mêle.

L.-F.L. Oui. La justice exerce un pouvoir absolu sans contre-pouvoir. Le juge échappe aux contrôles et sanctions alors qu'on attend qu'il applique strictement les règles de droit. Je lutte sans arrêt contre des parquetiers qui poursuivent des policiers très durement et parfois de façon malhonnête. Il existe des affaires dans lesquelles la sérénité n'est pas possible parce que la meute hurle, parce que le contexte politique veut la mort sociale d'un policier et l'obtient.

Y.B. Prenons l'exemple de l'affaire de Zineb Redouane, qui est morte d'un tir de grenade lacrymogène, le 2 décembre 2018, en marge d'une manifestation des Gilets jaunes, alors qu'elle était en train de fermer ses volets. Avant même que l'enquête ne démarre, le président de la





République et le ministre de l'Intérieur ont affirmé qu'il n'y avait eu aucun décès attribuable aux forces de l'ordre lors de la crise des Gilets jaunes. Derrière : aucune garde à vue de CRS, aucune saisie des lanceurs de grenade et la désignation d'un substitut du procureur, témoin dans la manifestation, pour mener l'enquête. Résultat : le policier qui a tiré n'a toujours pas été identifié...

La police vous paraît-elle plus violente aujourd'hui ?

L.-F.L. En 1995, quand j'ai démarré ma carrière, la police était beaucoup plus violente, mais cette violence était plus tolérée. La tolérance à l'égard de l'usage de la force légitime s'est restreinte. La police est en tout cas beaucoup plus transparente qu'auparavant, elle est en permanence filmée, surveillée, contrôlée.

Y.B. Je n'ai que quinze ans de carrière, mais je constate que depuis sept ans environ, il y a de plus en plus de violences policières illégitimes, parce que les réseaux sociaux nous permettent d'en avoir plus facilement connaissance. On ne peut pas parler de transparence dans la police, je récupère des dossiers où les enquêtes ont été bâclées puis classés en catimini, avec des auteurs jamais identifiés.





© PHILIPPE LAVELLE



« Avocat des libertés », de Yassine Bouzrou, Nouveau Monde, 304 p., 18,90 €.



« Avocat des flics », de Laurent-Franck Liénard, Nouveau Monde, 224 p., 18,90 €.

Paris, le 9 février. Les livres de M^e Yassine Bouzrou et M^e Laurent-Franck Liénard sortent mercredi en librairie.

